

## Aide-mémoire pour le module *Groupe cible enregistré et programme de localisation des athlètes*

Le présent aide-mémoire à l'intention des athlètes du Groupe cible enregistré du CCES (GCE) contient tous les renseignements importants sur leur obligation de fournir de l'information sur leur localisation, ainsi que les coordonnées de personnes-ressources.

### DATE LIMITE POUR LA SOUMISSION DES RENSEIGNEMENTS

Trimestre	Date limite
T1 : janvier à mars	31 décembre
T2 : avril à juin	31 mars
T3 : juillet à septembre	30 juin
T4 : octobre à décembre	30 septembre

***N'oubliez pas :*** Vous devez soumettre vos renseignements **avant** la date limite pour chaque trimestre.

### EXIGENCES POUR LA SOUMISSION DES RENSEIGNEMENTS

Vous devez soumettre chaque trimestre les renseignements de localisation suivants :

1. Votre adresse postale et votre adresse courriel
2. L'endroit où vous passerez la nuit chaque jour – domicile, hôtel, location à court terme, etc.
3. Vos activités régulières (entraînement, école, etc.)
4. L'horaire de vos compétitions
5. Période de 60 minutes : pour chaque journée, une plage de 60 minutes entre 5 h et 23 h lors de laquelle vous serez disponible en tout temps pour le prélèvement d'échantillons.

***N'oubliez pas :*** Vous pourriez devoir vous présenter à un contrôle à l'extérieur de votre période de 60 minutes. Il va de soi que vous devrez alors respecter les directives du personnel de prélèvement des échantillons.

Chaque soumission des renseignements de localisation doit comprendre :

- Le numéro civique (y compris le numéro d'appartement)
- Le nom de la rue (ou avenue, boulevard, ect.)
- La municipalité
- La province ou le territoire
- Le code postal ou zip (si connu)
- Le pays
- Les dates et heures lors desquelles vous êtes le plus susceptible de vous trouver à chaque adresse
- Tout renseignement additionnel qui pourrait aider un agent de contrôle du dopage à vous localiser (p. ex. la façon d'opérer une sonnette de bloc-appartements, votre emplacement dans un centre d'entraînement, etc.)

***N'oubliez pas :*** Pour les renseignements portant sur un voyage, utilisez la désignation « voyage », prévue à cet effet. Inscrivez les détails de votre vol, ainsi que le fuseau horaire dans lequel vous vous trouverez.

À titre d'athlète du GCE, il vous incombe de soumettre votre localisation toute l'année, notamment :

- pendant la saison de compétition et la hors-saison;
- pendant vos voyages, que ce soit pour une compétition ou pour des vacances;
- lorsque vous êtes blessé.

### **MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE LOCALISATION**

Tout défaut de fournir vos renseignements de localisation constitue un manquement aux obligations en matière de localisation, ce qui pourrait entraîner une violation des règles antidopage :

1. Un athlète qui ne soumet pas la totalité de l'information requise avant la date limite peut voir inscrit à son dossier un **manquement à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation**.
2. Un athlète qui ne met pas à jour l'information pendant le trimestre en cours peut voir inscrit à son dossier un **manquement à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation en cours de trimestre**.
3. Un athlète qui ne se trouve pas à l'endroit indiqué pendant sa période de 60 minutes lors du passage d'un agent de contrôle du dopage peut voir inscrit à son dossier un **contrôle manqué**.

### **CONSEILS POUR ÉVITER LES MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE LOCALISATION**

- Programmez une alarme quelques jours avant la date limite.
- Soumettez vos renseignements le plus tôt possible pour vous donner le temps de surmonter tout problème technique.
- Inscrivez le plus de détails possible et modifiez vos saisies dès que vos plans changent.
- Programmez votre application Athlete Central pour recevoir des notifications à l'approche de votre période de 60 minutes.

***N'oubliez pas :*** Soumettez l'information sur votre localisation dans le site ADAMS ou l'appli Athlete Central. Téléphonnez ou écrivez au CCES seulement en cas de problème technique.

## EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONALITÉS

Application Athlete Central	Site Web ADAMS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Activez la fonction de géolocalisation facilite les saisies</li><li>• Programmez des notifications pour vos périodes de 60 minutes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisez l'un des deux navigateurs recommandés : Firefox ou Edge</li><li>• Autorisez les fenêtres contextuelles du site Web ADAMS</li></ul>
Pour l'application et le site Web	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Programmez les rappels par texto dans votre profil</li><li>• Utilisez les fonctions <i>Carnet d'adresses</i> et <i>Guide de localisation</i> pour éviter les erreurs</li></ul>	

### COMMUNIQUER AVEC LE CCES

Courriel : [localisation@cces.ca](mailto:localisation@cces.ca)

Téléphone : 1 800 672-7775

### RESSOURCES

#### [Agence mondiale antidopage – Saisir ses renseignements de localisation en voyage](https://adams-help.wada-ama.org/hc/fr/articles/4402717349394-Cr%C3%A9ation-d-entr%C3%A9es-d-informations-sur-la-localisation)

<https://adams-help.wada-ama.org/hc/fr/articles/4402717349394-Cr%C3%A9ation-d-entr%C3%A9es-d-informations-sur-la-localisation>

#### [ADAMS 3.0 - Module de localisation des sportifs](https://www.youtube.com/watch?v=N0ba1DzNwIM&list=PLA9222704E5323A3F&index=2)

<https://www.youtube.com/watch?v=N0ba1DzNwIM&list=PLA9222704E5323A3F&index=2>

#### [FAQ Athlete Central](https://adams-help.wada-ama.org/hc/fr/sections/360001719693-Athlete-Central-FAQ)

<https://adams-help.wada-ama.org/hc/fr/sections/360001719693-Athlete-Central-FAQ>

#### [ADAMS](https://adams.wada-ama.org/adams/login.do?prompt=true&nopopup=true)

<https://adams.wada-ama.org/adams/login.do?prompt=true&nopopup=true>

\* Veuillez noter que cette page de connexion n'est actuellement disponible qu'en anglais

#### [Programme de localisation du CCES](https://cces.ca/fr/programme-de-localisation)

<https://cces.ca/fr/programme-de-localisation>